

Avis de tirage au sort complémentaire

Le jeudi six décembre deux mille dix-huit au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Morbihan à Vannes, conformément aux dispositions prévues par le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.) des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, Monsieur Joseph BROHAN, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan et Président du bureau de vote de C.A.P. de catégorie A, a constaté, après les opérations de dépouillement, que 2 sièges n'ont pu être pourvus faute de candidats par voie d'élection dans le groupe hiérarchique n°6.

Le nombre d'électeurs inscrits dans le groupe hiérarchique n°6 est de 44.



La désignation des représentants du personnel appelés à siéger à la C.A.P. de catégorie A sera organisée par un tirage au sort dans les conditions définies à l'article 23 du décret n°89-2529 précité, soit :

**le mardi 18 décembre 2018 à 11 h 00
au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale
(6 bis rue Olivier de Clisson à Vannes).**

Les membres du bureau central de vote sont convoqués pour assister au tirage au sort.
Tout électeur à la C.A.P. de catégorie A - groupe hiérarchique n°6 - pourra y assister.

Le présent procès-verbal, dressé et clos le 6 décembre 2018 à 18 heures, a été après lecture, signé par l'autorité territoriale et affiché.

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général Adjoint des Services



Philippe CRÉARD